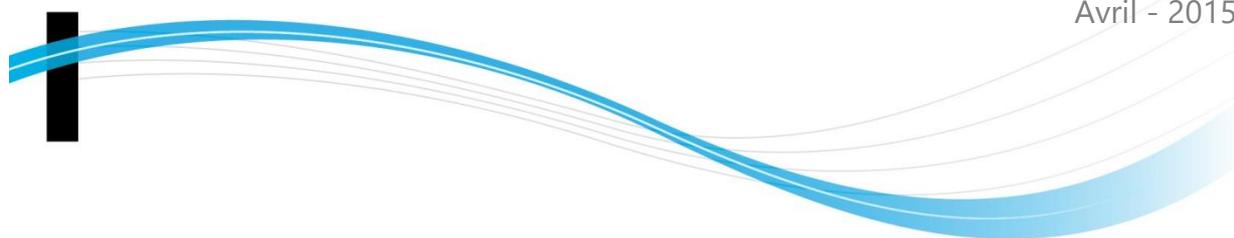




**Synthèse de l'axe 1 du POn FSE 2014-2020 :**  
*Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et  
inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer  
l'entrepreneuriat*

**Note complexe**

Avril - 2015



## AXE 1 : ACCOMPAGNER VERS L'EMPLOI LES DEMANDEURS D'EMPLOI ET INACTIFS, SOUTENIR LES MOBILITES PROFESSIONNELLES ET DEVELOPPER L'ENTREPRENEURIAT

La France se caractérise par un taux d'emploi plus faible aux deux extrémités de la vie active : moins d'un jeune actif sur deux et moins d'un senior sur deux sont en emploi en 2012. En effet, si le taux d'emploi des seniors a très sensiblement progressé, malgré la crise, il reste toutefois inférieur à la moyenne européenne. Ce taux d'emploi est, en outre, plus faible pour les femmes. Les seniors sont aussi davantage touchés par le chômage de longue durée : 60,7% des demandeurs d'emploi âgés de 55 à 64 ans sont au chômage depuis au moins un an en 2012.

Par ailleurs, le taux d'emploi est particulièrement faible pour les catégories de la population active les moins qualifiées. En 2012, le taux d'emploi annuel moyen est de 54,7 % pour les niveaux de 0 à 2, en baisse de 2,1 points entre 2008 et 2012. Le taux d'emploi annuel moyen des plus qualifiés (niveaux 5 à 8) atteint quant à lui 81,4 % en 2012. L'accompagnement renforcé vers l'emploi est donc une priorité dans le programme opérationnel national 2014-2020.

Le marché du travail est par ailleurs très segmenté avec les travailleurs bien intégrés au marché du travail (*insiders*) bénéficiant d'un emploi stable et les travailleurs en situation précaire (*outsiders*) dont la trajectoire professionnelle est caractérisée par de multiples ruptures. Cette tendance est renforcée par un recours croissant à des contrats dits « atypiques », tels que les contrats de très courte durée.

## L'axe 1 : Quel contenu ?

### L'axe 1 en bref

➔ **Objectif** : l'accès à l'emploi

➔ **4 priorités** : faciliter l'accès à l'emploi pour les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi, moderniser et améliorer l'accompagnement, promouvoir et inciter à la création et à la reprise d'activités, lutter contre le décrochage scolaire.

➔ **Types d'actions soutenues** :

les actions d'accompagnement elles-mêmes (expérimentations...) et l'ingénierie (professionnalisation, amélioration des compétences des structures accompagnatrices)

➔ **Principaux publics cibles** :

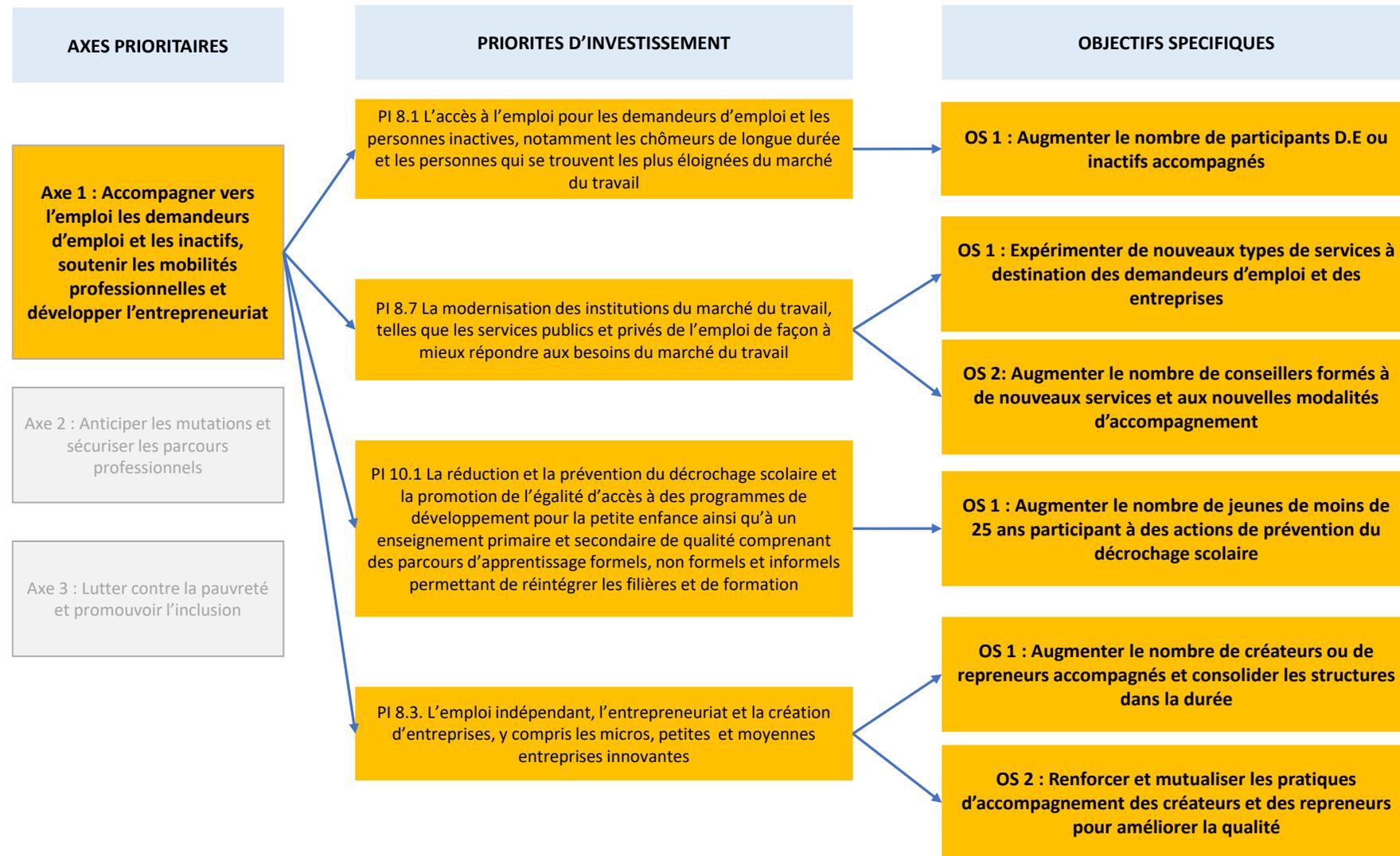
- demandeurs d'emploi et inactifs notamment jeunes et seniors, moins qualifiés, femmes en congés parental, personnes confrontées à la récurrence du chômage, personne en activité réduite subie, public habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville à la recherche d'un emploi
- jeunes en risque de décrochage prioritairement dans les zones présentant des risques sociaux de décrochage
- salariés et bénévoles des structures spécialisées dans le champ de la création/reprise d'activités et de la consolidation des activités
- conseillers du service public de l'emploi entendu au sens large

➔ **Enveloppe financière** : 453,7 millions d'euros, soit 16% du FSE (PON 2014-2020)

Répartition de l'enveloppe FSE du PON  
Emploi-Inclusion par axes prioritaires



Ainsi, l'axe 1 se décline en plusieurs priorités d'investissement et objectifs spécifiques.



## L'objectif principal : l'accès à l'emploi

L'ambition de cet axe 1 est double :

- faciliter le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et des inactifs, notamment les plus fragilisés. Cela passe notamment par un accompagnement plus personnalisé, une aide à la mobilité, par l'incitation à l'entrepreneuriat ou au travail indépendant ou encore par une amélioration des méthodes employées par les structures accompagnantes.
- réduire le décrochage scolaire et améliorer l'orientation des jeunes.

Les actions soutenues à ce titre viseront principalement les demandeurs d'emploi et les inactifs, notamment les jeunes et les seniors, les moins qualifiés, les femmes en congés parental ou sortant de congé parental, les personnes confrontées à la récurrence du chômage, les personnes en activité réduite subie, les publics habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville à la recherche d'un emploi...

## Qu'est-ce qu'un bon projet dans cet axe ?

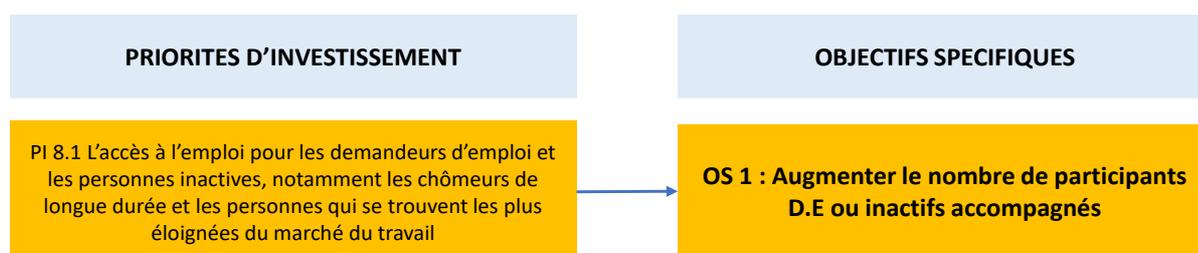
Les projets sont éligibles selon les critères de sélection suivants :

- La simplicité de mise en œuvre
- La valeur ajoutée apportée par le FSE au regard des dispositifs relevant du droit commun
- La prise en compte des priorités transversales : égalité hommes/femmes, égalité des chances, lutte contre les discriminations, vieillissement actif
- Les opérations innovantes sont privilégiées
- La capacité de l'opérateur à mettre en place une action soutenue par les fonds européens
- L'analyse en termes de coûts/avantages pour les opérations de petite envergure

## Priorité d'investissement 8.1. L'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives

---

Cette priorité comprend un objectif spécifique unique contribuant à toucher plus de personnes éloignées du marché du travail avec un accompagnement adapté.



### Objectif spécifique 1 : Augmenter le nombre de participants demandeurs d'emploi ou inactifs accompagnés

#### *Quels objectifs pour quelles actions ?*

L'ambition est donc d'accroître le nombre de demandeurs d'emploi ou inactifs accompagnés, en ciblant les jeunes, notamment les moins qualifiés, les seniors, les chômeurs récurrents ou en activité réduite et les parents étant ou ayant été en congés parental et/ou bénéficiaires ou ayant été bénéficiaires d'un CLCA.

## AXE 1 – Priorité d'investissement 8.1 – Objectif Spécifique n°1 – *Augmenter le nombre de participants DE ou inactifs accompagnés*

### TYPES D' ACTIONS A FINANCER

#### L'accompagnement personnalisé à la recherche d'emplois

Premier accueil, entretien d'inscription, diagnostic partagé, appui à la construction et mise en œuvre d'un projet professionnel, suivi...afin de créer une dynamique vers l'emploi partagée entre le conseiller et la personne

Appui intensif dans la recherche stratégique de recherche d'emploi : définition d'une stratégie pertinente d'accès à l'emploi, appropriation de techniques de recherche, prospection, valorisation des atouts et acquis professionnel...

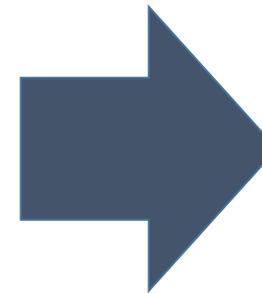
Actions de suivi dans la formation et dans l'emploi, le cas échéant, mise en œuvre de démarches de médiation pour sécuriser et pérenniser le recrutement, recours au tutorat et au parrainage

Accompagnement global individualisé des jeunes par les missions locales, notamment dans le cadre de la « garantie jeune » et l'allocation associée

#### L'aide à la mobilité géographique

Aide à la mobilité dans le cas où celle-ci constitue un frein à l'accès à l'emploi : élaboration de démarches territoriales de soutien à la mobilité

Accompagnement de la mobilité transnationale et transfrontalière (salariés/demandeurs d'emploi et employeurs) dont EURES (European Employment Service) permettant d'informer, de guider et de conseiller les DE sur les débouchés, les opportunités d'emploi et les conditions de vie et de travail dans l'espace économique européen



### CHANGEMENTS ATTENDUS

Mettre en place de nouvelles modalités spécifiques d'intervention, adaptées aux parcours de chacun

Prendre en compte les publics particulièrement touchés : jeunes seniors, femmes sortant du CLCA, chômeurs récurrents et chômeurs en activité réduite subie

Accroître les opportunités d'emplois notamment par l'appui à la mobilité géographique, y compris au delà des frontières

Cela se traduit concrètement plusieurs types d'interventions possibles comprenant aussi bien des actions liées à l'accompagnement personnalisé qu'à l'aide à la mobilité considérée comme un frein important au retour à l'emploi.

### *Qui peut porter un projet ?*

Les porteurs de projets possibles sont multiples : services public de l'emploi entendu au sens large (notamment Pôle Emploi, Missions locales) et tout acteur du placement, entreprises, branches professionnelles, chambres consulaires, collectivités territoriales, OPCA, partenaires sociaux, ARACT, Centre d'information des femmes et des familles (CIDFF)...

De nombreux projets ont d'ores et déjà vu le jour en matière de suivi personnalisé à la recherche d'emploi, expérimentant de nouvelles méthodes pour améliorer l'accompagnement et le rendre toujours plus adapté aux besoins et à la spécificité des publics.

#### Vu du terrain...

**En Bretagne** : pour aider les référents RSA et les conseillers d'insertion à repérer et apprécier les gravités des troubles psychiques accompagnants souvent les situations de précarité, l'association Sauvegarde 56 a mis en place le projet « Evaluation-Bilan et accompagnement socio-professionnel » permettant d'orienter chaque participant vers un suivi le plus adapté et le rapprochant du monde du travail. => lien vers l'article projet. => Lien vers le recueil 2013

**En Alsace** : le Relais Emploi de Strasbourg et le Conseil général du Bas-Rhin ont mis en place un binôme « travailleur social et conseiller emploi » assurant une combinaison d'un accompagnement individuel et d'actions collectives mobilisatrices. Cet appui vise notamment les bénéficiaires du RSA depuis plus de deux ans. => Lien vers le recueil 2011

En matière de mobilité, le FSE a aussi soutenu plusieurs projets pour surmonter ce frein au retour à l'emploi : aide à l'obtention du permis de conduire, apprentissage de la mobilité professionnelle, première expérience transnationale...

#### Vu du terrain...

**En Nord-Pas-de-Calais** : la Mission Locale de Lens Liévin a mis en place un dispositif favorisant la mobilité des jeunes. Le principe est simple : cofinancer leur permis de conduire en échange d'heures de bénévolat. Une ouverture internationale est aussi assurée grâce aux programmes de mobilité européenne et permet d'envoyer des jeunes réaliser des actions de bénévolat dans d'autres pays. => lien vers l'article Recueil 2014

### *Qu'est-ce qu'un bon projet dans cet objectif spécifique, au titre de la priorité d'investissement 8.1 ?*

Au-delà des principes directeurs communs liés au FSE, les actions proposées au titre de cet objectif seront appréciées au regard de:

- la priorité donnée à la personnalisation de l'offre de services
- la dimension partenariale
- la capacité à impliquer ou encourager la participation des publics accompagnés
- la mise en œuvre de méthodes d'accompagnement privilégiant les mises en situation professionnelles pour les actions en faveur des jeunes

### *Que mesure-t-on ?*

- Les caractéristiques des participants à travers des indicateurs de réalisation :
  - Les chômeurs, les inactifs, les plus de 55 ans, les moins de 25 ans (dont ceux de niveau infra V, dont femmes), les participants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, les femmes en congés parental ou sortant de congé parental, accompagnées vers un retour à l'emploi
- Le résultat des projets mis œuvre sur les participants à travers des indicateurs de résultats :
  - L'accès à un emploi, y compris indépendant au terme de leur participation
  - L'accès à la formation ou le retour en études au terme du programme

#### Les types d'indicateurs du PO national FSE

1. **Des indicateurs communs** partagés par l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne et **des indicateurs spécifiques** propres au Programme Opérationnel FSE français qui compte : Des indicateurs de réalisation à court terme et à long terme rattachés aux types d'actions et aux caractéristiques des participants

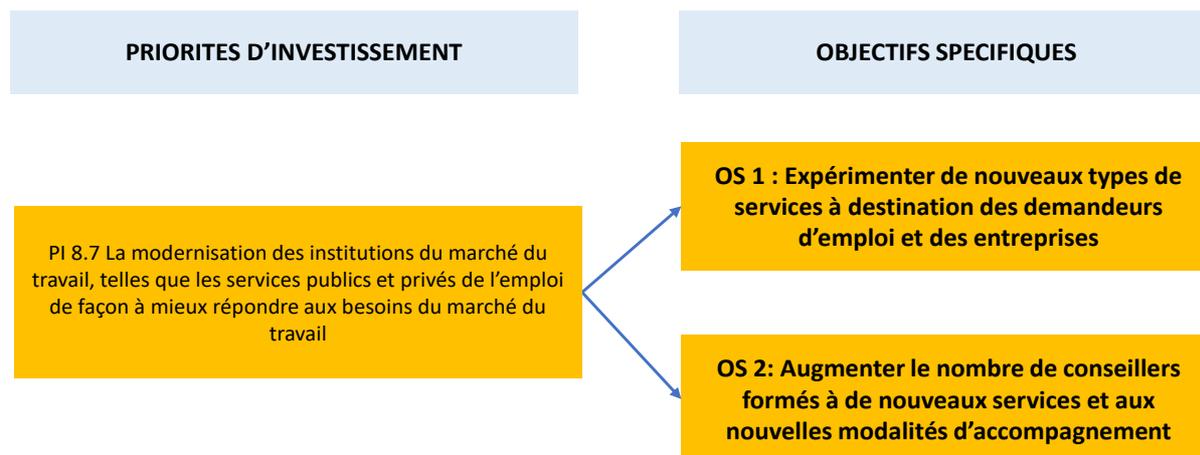
- ▶ Des indicateurs de réalisation à court terme et à long terme rattachés aux types d'actions et aux caractéristiques des participants

- ▶ Des indicateurs de résultat rattachés aux objectifs spécifiques des programmes

2. **Des indicateurs financiers** relatifs aux dépenses allouées qui permettront de mesurer les évolutions financières de la programmation via le suivi du cadre de performance

## Priorité d'investissement 8.7. La modernisation des institutions du marché du travail

Complémentaire à la précédente, cette priorité se décline en deux objectifs distincts, contribuant tous deux à améliorer l'accompagnement apporté aux bénéficiaires.



### Objectif spécifique 1 : Expérimenter de nouveaux types de services à destination des demandeurs d'emplois et des entreprises

#### *Quels objectifs pour quelles actions ?*

Au-delà d'augmenter le nombre de personnes accompagnées dans le retour à l'emploi, il s'agit avec cet objectif de proposer un accompagnement plus adapté grâce à des expérimentations, de nouvelles manières de faire, une plus forte mise en réseau et coordination des acteurs de l'emploi et de l'entreprise.

Ce sera notamment l'occasion d'expérimenter grâce à l'utilisation des TIC et à la mise en place de nouveaux services, à l'innovation dans la relation aux employeurs. L'échange et la capitalisation des expérimentations conduites ainsi que des analyses comparées à l'échelle européenne permettront aussi d'accroître la qualité de cet accompagnement.

**AXE 1 – Priorité d’investissement 8.7 –**  
**Objectif Spécifique n°1 – Expérimenter de nouveaux types de services à destination des demandeurs d’emploi et des entreprises**

**TYPES D’ACTIONS A FINANCER**

**CHANGEMENTS ATTENDUS**

**Des modalités renouvelées d’accompagnement personnalisé**

Création de nouvelles méthodes d’accompagnement dans la perspective d’une meilleure prise en compte des spécificités des publics

Démarches expérimentales pour améliorer les parcours d’accès à tous les stades dans une logique de continuum de l’accompagnement vers l’emploi et créer une dynamique d’accompagnement vers l’emploi partagée entre le conseiller et la personne

Développer de nouveaux types de services à destination des demandeurs d’emplois et des entreprises afin de réduire le nombre d’offres non satisfaites

**Le développement des services via l’utilisation de nouvelles technologies de l’information et de la communication**

Développement d’outils et de services accessibles à distance via les nouvelles technologies (« e-services »), à destination des personnes à la recherche d’un emploi

Accessibilité des services à distance pour les personnes ne maîtrisant pas TIC, et/ou confrontées à des problématiques spécifiques à prendre en compte tout au long de l’accompagnement proposé

Améliorer la satisfaction des demandeurs d’emploi et des employeurs à l’occasion de l’utilisation de l’ensemble des services d’aide au retour à l’emploi et au recrutement

**L’innovation dans la relation aux employeurs et dans l’appui au recrutement**

Diagnostics et études permettant une connaissance fine et actualisée du bassin d’emploi, des filières, secteurs, et des attentes spécifiques des entreprises	Développement de nouvelles pratiques de placement
Projets innovants permettant de faire le lien entre les résultats des diagnostics conduits et l’offre de services rendue aux entreprises, aux demandeurs d’emploi et aux inactifs	Prospection des offres d’emploi, notamment dans les TPE
Projets innovants permettant de faire le lien entre les résultats des diagnostics et l’offre de services rendue aux entreprises, aux demandeurs d’emploi et aux inactifs	Appui conseil en amont et dans la mise en œuvre du processus de recrutement
	Développement d’outils et de services accessibles à distance via les TIC à destination des employeurs

Renforcer l’usage des nouvelles technologies et des services dématérialisés dans l’offre de services des acteurs de l’emploi

**La mise en réseau au profit d’une meilleure coordination des interventions en direction des employeurs**

Développement d’outils visant à renforcer la coopération entre les acteurs ; ex: prospection et collecte des offres d’emploi, mise en place d’actions de prospection partagée, appui coordonné au recrutement

Conception et mise en œuvre de démarches territoriales associant les acteurs impliqués pour appréhender les conditions de développement de l’emploi et structurer des plans d’action au profit des publics à la recherche d’un emploi et des employeurs

Ingénierie, test ou expérimentation de nouveaux services pour les jeunes les plus en difficulté à l’appui notamment de médiations vers l’emploi. Il s’agit de renouveler les modalités d’accompagnement à partir des mises en situation professionnelle.

Capitaliser et diffuser les nouveaux savoir-faire acquis

**La capitalisation des expérimentations conduites, des nouvelles méthodologies développées et diffusion des bonnes pratiques**

Conduite d’évaluations, de travaux de capitalisation et d’échanges, de travaux de synthèse, publications

**La coopération transnationale**

Actions soutenues pourront être mises en perspective avec d’autres expériences européennes dans le cadre d’échanges ou de « benchmark »

### *Qui peut porter un projet ?*

Les porteurs de projet possibles (bénéficiaires) peuvent être le service public de l'emploi entendu au sens large et tout acteur du placement.

#### Vu du terrain...

**En Languedoc –Roussillon** : face à d'importants besoins non satisfaits des employeurs en travailleurs saisonniers et à un important taux de chômage, la Communauté d'agglomération Méditerranée, avec les partenaires sociaux a mis en place un dispositif professionnalisant les saisonniers et sécurisant les employeurs => Lien vers article Recueil 2014

**En Région Centre** : le COORACE a mis en place une démarche visant à développer des parcours d'intégration et de professionnalisation dans les secteurs des services à la personne et de l'aide à domicile, secteurs en tension dans lesquels, les employeurs peinent à recruter. => Lien vers article Recueil 2014

### **Objectif spécifique 2 : Augmenter le nombre de conseillers formés à de nouveaux services et aux nouvelles modalités d'accompagnement**

#### *Quels objectifs pour quelles actions ?*

Pour moderniser le marché du travail, un second axe d'intervention est possible. Il s'agit d'intervenir au niveau de la professionnalisation des conseillers et de l'adaptation de l'offre aux entreprises.

**AXE 1 – Priorité d'investissement 8.7 –**  
**Objectif Spécifique n°2 – Augmenter le nombre de conseillers formés à de nouveaux services aux nouvelles modalités d'accompagnement**

**TYPES D' ACTIONS A FINANCER**

**L'amélioration de la personnalisation de l'accompagnement en direction des demandeurs d'emploi grâce à une professionnalisation des conseillers sur :**

La pertinence du diagnostic

Des méthodologies d'accompagnement inscrites dans une dynamique de personnalisation de l'offre de services

Des méthodologies de médiation vers l'emploi mobilisant les mises en situation professionnelles, ou l'immersion, comme support de l'accompagnement notamment pour les jeunes...

Des opérations d'expérimentations et d'innovations destinées aux demandeurs d'emploi

La prise en compte dans les pratiques professionnelles de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations et les difficultés d'accès aux TIC

**L'adaptation de l'offre aux entreprises**

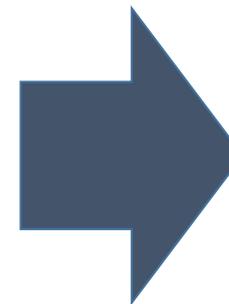
Connaissance de l'entreprise, capacité à anticiper les besoins en compétences, techniques de prospection des offres...

Méthodes et outils de suivi en entreprise dont notamment service après placement, fidélisation, médiation, etc.

Opérations d'expérimentations ou innovations destinées aux entreprises

Formations relatives au suivi caractéristiques et des résultats des participants

**CHANGEMENTS ATTENDUS**



Augmenter le nombre de conseillers formés afin d'améliorer la connaissance des conseillers du fonctionnement du marché de travail et ainsi améliorer la qualité du service rendu aux demandeurs d'emploi et aux employeurs

### Qui peut porter un projet ?

Les porteurs de projet possibles (bénéficiaires) peuvent être le service public de l'emploi entendu au sens large (notamment les missions locales) et tout acteur du placement.

### Qu'est-ce qu'un bon projet dans le cadre de la priorité d'investissement 8.7 ?

Les actions proposées au titre de cet objectif seront appréciés au regard de:

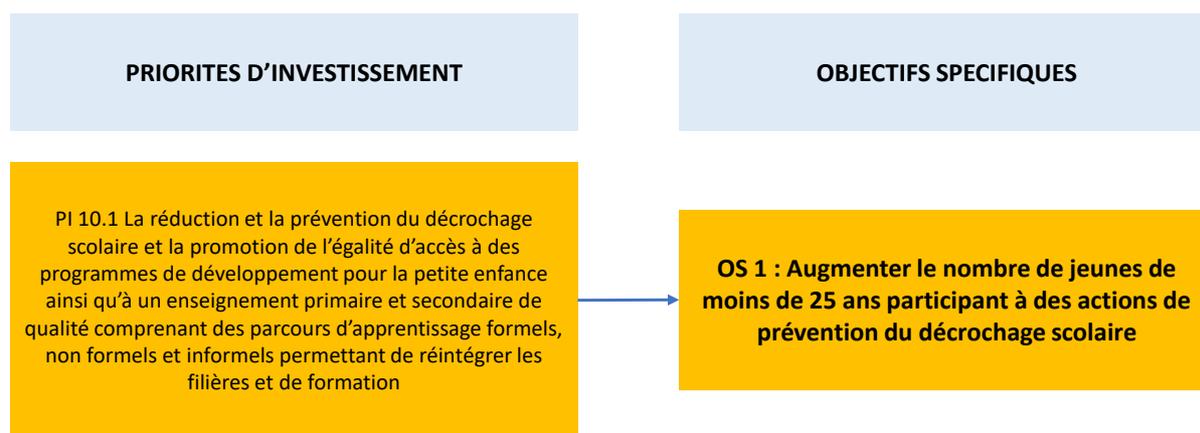
- Priorité donnée à la personnalisation de l'offre de services
- Dimension partenariale
- Capacité à élaborer et expérimenter des solutions permettant une logique de continuum de l'accompagnement vers l'emploi
- Apport en termes de détection des opportunités d'emploi

### Que mesure-t-on ?

- Les caractéristiques des participants à travers des indicateurs de réalisation :
  - Les conseillers recevant une formation à de nouveaux services ou nouvelles modalités d'accompagnement
- Les projets mis en œuvre par des indicateurs de réalisation :
  - Les projets de nouveaux services pour les entreprises ou pour les demandeurs d'emploi
- Le résultat des projets vis-à-vis des structures et en matière de coordination par des indicateurs de résultats :
  - Les entreprises ou les demandeurs d'emploi qui bénéficient de nouveaux services
  - Le nombre de conseillers ayant achevé une formation de développement de leurs compétences

## Priorité d'investissement 10.1. La réduction et la prévention du décrochage scolaire et la promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à l'enseignement primaire et secondaire

Cette priorité comprend un objectif spécifique unique contribuant à lutter contre le décrochage scolaire des jeunes.



### Objectif spécifique 1 : Augmenter le nombre de jeunes de moins de 25 ans participants à des actions de prévention du décrochage scolaire

#### *Quels objectifs et pour quelles actions ?*

Il s'agit avec cette priorité, de diminuer le nombre de jeunes en décrochage scolaire notamment dans les zones présentant des risques sociaux plus importants : précarité de vie familiale et d'emploi, ou fragilité culturelle et d'emploi.

Ceci peut se faire d'une part, par des actions de prévention et de gestion du décrochage scolaire mais aussi par la formation d'une ingénierie en capacité de lancer des sensibilisation et expérimentations dans le domaine.

**AXE 1 – Priorité d’investissement 10.1 –  
Objectif Spécifique n°1 –  
*Augmenter le nombre de jeunes de moins de 25 ans participants à des actions de prévention du décrochage scolaire***

**TYPES D’ACTIONS A FINANCER**

**CHANGEMENTS ATTENDUS**

**Le développement d’actions de prévention de l’échec scolaire**  
Appui au développement d’une école bienveillante et exigeante

**Les actions de prévention des situations d’exclusion du système scolaire notamment par la formation des équipes éducatives**  
Absentéisme, pratiques d’exclusion, repérage des signes de décrochage, etc.

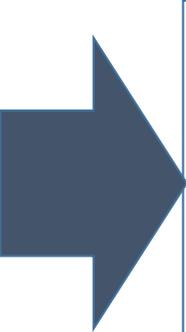
**L’appui aux dispositifs de prévention du décrochage scolaire**  
Evaluation des difficultés et des besoins, accompagnement individualisé intégrant des modules de rattrapage scolaire, actions de découverte professionnelle, mise en place d’alliances éducatives au sein des établissements et entre établissement et partenaires externes pour organiser le travail pluri-professionnel et mieux prendre en charge les jeunes en difficultés, introduction de nouvelles modalités de formation qui prennent mieux en compte les compétences acquises...

**L’accès à l’information et à la diffusion d’information sur les secteurs, les métiers porteurs et le marché du travail pour favoriser l’orientation positive et active**  
Action pouvant prendre appui sur des expérimentations via l’utilisation des technologies de l’information

**L’appui et l’accompagnement adaptés des jeunes en risque de décrochage scolaire**  
Elaboration du projet professionnel, renforcement de la souplesse des parcours et de la porosité des solutions proposées aux jeunes (modularité des enseignements, passerelles, ...)

**Le renforcement de l’ingénierie et de la mise en réseau**  
• Soutien à l’ingénierie notamment pour l’adaptation des enseignements et des pédagogies pour les publics fragilisés ;  
• Mutualisation des outils et des pratiques pour permettre d’améliorer la construction des parcours de prévention du décrochage scolaire.

**L’appui aux actions de communication et de sensibilisation autour de la problématique du décrochage (grand public, jeunes, parents, communauté pédagogique et éducative)**



Diminuer le nombre de jeunes en risque de décrochage scolaire prioritairement dans les zones présentant des risques sociaux de décrochage, qu’il s’agisse d’une précarité de vie familiale et d’emploi ou d’une fragilité culturelle et d’emploi

### Qui peut porter un projet ?

Les porteurs de projet possibles (bénéficiaires) sont les suivants : établissements publics, établissements d'enseignement publics et privés, Groupements d'Intérêt Public (GIP), établissements publics scientifiques, culturels et professionnels (universités), structures intervenant dans le champ de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire.

#### Vu du terrain...

**En Poitou-Charentes** : l'Université de Poitiers, avec le concours de l'École supérieure du professorat et de l'éducation, a mis en place un diplôme universitaire « Rebond », destiné aux étudiants de première année en difficulté, un raccrochage ou une orientation à très court terme. => Lien vers l'article du recueil 2014

**En Champagne-Ardenne** : la Mission Générale d'Insertion de l'éducation nationale lance une expérimentation dédiée jeunes de plus de 16 ans quittant prématurément le système scolaire. Elle prend en charge les jeunes dès le mois de juin et leur propose un temps de scolarisation à partir de septembre : c'est le SAS-Bilans. Chacun a 7 semaines pour construire son projet d'orientation grâce à des modules de formation et d'acquisition de compétences. => lien vers Recueil 2013

### Qu'est-ce qu'un bon projet dans le cadre de la priorité d'investissement 10.1 ?

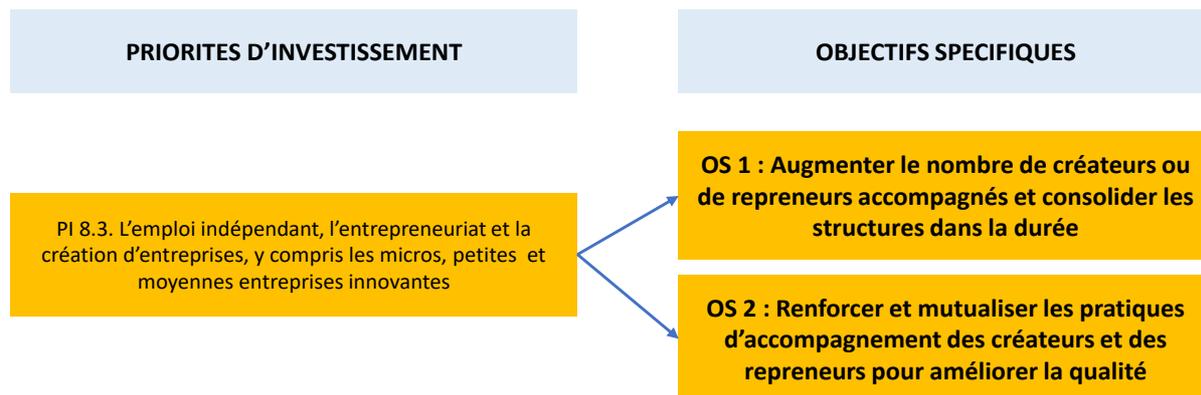
Les actions proposées au titre de cet objectif seront appréciées au regard du degré d'implication des jeunes et de leurs parents dans les actions les concernant pour améliorer les chances de succès des actions entreprises.

### Que mesure-t-on ?

- Les caractéristiques des participants à travers des indicateurs de réalisation :
  - Les jeunes de moins de 25 ans, scolarisés, participant à des actions de prévention de décrochage scolaire
- Le résultat des projets mis œuvre sur les participants à travers des indicateurs de résultats :
  - Le nombre de jeunes inscrits dans des classes relais
  - L'accès à la formation ou le retour en études au terme du programme

## Priorité d'investissement 8.3. L'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micros, petites et moyennes entreprises innovantes

Cette priorité comprend deux objectifs spécifiques permettant d'une part d'améliorer l'accompagnement aux créateurs/repreneurs et de faire bénéficier de ce soutien à plus grand nombre d'entrepreneurs.



### Objectif spécifique 1 : Augmenter le nombre de créateurs ou de repreneurs accompagnés et consolider les structures dans la durée

*Quels objectifs et pour quelles actions ?*

Il s'agit de toucher davantage de créateurs/repreneurs, avec un accompagnement dans la phase d'émergence mais aussi de post-crétation.

**AXE 1 – Priorité d’investissement 8.3 –  
Objectif Spécifique n°1 –  
*Augmenter le nombre de créateurs ou de repreneurs accompagnés et consolider les structures dans la durée***

**TYPES D’ACTIONS A FINANCER**

**L’appui à l’émergence et à l’accompagnement des projets de création ou de reprise d’activité**

Appui à l’émergence des projets : étude de marché, analyse de la viabilité du projet, diagnostic de la capacité du porteur de projet à le réaliser...

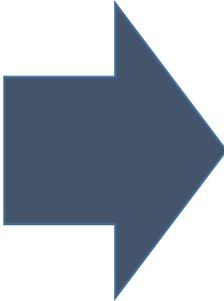
Appui, conseil et accompagnement personnalisé à la création ou à la reprise d’une activité afin d’améliorer la qualité des projets et de sécuriser leur faisabilité : formation du porteur de projet, travail sur le projet, facilitation de l’accès aux financements....

**L’accompagnement post-crédation /reprise d’une activité et l’appui à la consolidation des activités**

Actions d’accompagnement des entrepreneurs ou des dirigeants notamment sur la consolidation du modèle économique et /ou la gestion des ressources humaines (par exemple : actions de formation et de qualification, diversification des financements...)

Actions d’accompagnement des actions collectives visant la mutualisation des besoins en matière de ressources humaines

Actions d’accompagnement à la mise en œuvre des stratégies de filière ou de territoires permettant la consolidation économique des activités créées ou en développement, par la diversification des ressources et des partenariats.



**CHANGEMENTS ATTENDUS**

Augmenter le nombre de créateurs et/ou repreneurs accompagnés

### Qui peut porter un projet ?

Les bénéficiaires sont multiples : chambres consulaires, opérateurs spécialisés dans le champ de la création/reprise, dispositifs locaux d'accompagnement, opérateurs intervenant dans le champ de la création/reprise de structures d'utilité sociale...

#### Vu du terrain...

**En Limousin** : le BGE Limousin a lancé une action visant à sensibiliser les jeunes des zones urbaines sensibles à l'entrepreneuriat : « Vous chercher un emploi ? Créez-le ! ». Soirées de sensibilisation pour désacraliser la création d'entreprise, mise en place de relais locaux pour toucher au plus près ce public et participation au concours national « Talents des cités » sont les clés de réussite de ce projet. => Lien vers l'article du recueil 2013

**En Midi-Pyrénées** : pour faire face à un secteur en pleine mutation et adapter les compétences de ses salariés pour se développer, les deux repreneurs d'une société d'aéronautique ont lancé un plan de formation interne adapté à leurs besoins et mis en place sur la base d'un diagnostic et d'une évolution de l'organisation interne de l'entreprise. ). => Lien vers l'article du recueil 2013

### Objectif spécifique 2 : renforcer et mutualiser les pratiques d'accompagnement des créateurs et des repreneurs pour améliorer la qualité

#### Quels objectifs et pour quelles actions ?

Il s'agit d'intervenir sur l'accompagnement même des créateurs/repreneurs et auprès des structures assurant cette mission. L'ambition est de stimuler des interconnexions entre les structures d'accompagnement afin d'améliorer la lisibilité de leur offre de services et de développer de nouveaux outils et méthodologies, plus efficaces pour les créateurs et repreneurs.

AXE 1 – Priorité d’investissement 8.3 –  
Objectif Spécifique n°2 –

*Renforcer et mutualiser les pratiques d’accompagnement des créateurs et des repreneurs pour améliorer la qualité*

TYPES D’ACTIONS A FINANCER

**Le renforcement et la mutualisation de l’offre de services au sein des réseaux et/ou entre les différents acteurs soutenant la création, la reprise et la consolidation des activités :**

Renforcement et développement de l’ingénierie de l’accompagnement des créateurs et des repreneurs : outils fondés sur l’utilisation des nouvelles technologies, nouvelles méthodologies et techniques d’accompagnement notamment au titre de la phase post création/reprise, échange de pratiques...

Mutualisation inter réseaux pour une meilleure répartition de l’accompagnement des créateurs et repreneurs

Amélioration de l’offre, l’appui technique et échange de savoir-faire quant à l’accompagnement de certains publics notamment les femmes et les personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou sur des segments d’activité (par exemple, accès au crédit bancaire)

Construction de démarches conjointes entre les différents acteurs sur des thématiques spécifiques et/ou des sujets communs à l’ensemble des projets (services à la personne)

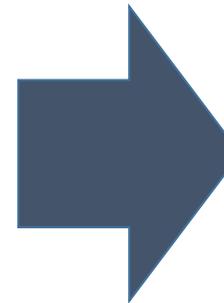
Valorisation et diffusion des bonnes pratiques notamment en matière d’accompagnement post création, et de transmission et reprise d’activités, modélisation des expériences

**La professionnalisation des collaborateurs salariés et bénévoles des réseaux d’accompagnement à la création d’entreprises et des structures de soutien à la consolidation des activités**

CHANGEMENTS ATTENDUS

Améliorer la lisibilité de l’offre de services à destination des créateurs et repreneurs

Développer des outils et méthodologies mutualisés entre les réseaux d’appui à la création



## Qui peut porter un projet ?

Les porteurs de projet possibles (bénéficiaires) peuvent être des chambres consulaires, des opérateurs spécialisés dans le champ de la création/reprise d'activité, structures d'utilité sociale...

### Vu du terrain...

**En Ile de France** : l'association nationale des groupements de créateurs a mis en place un dispositif d'accompagnement dédié aux jeunes peu qualifiés. L'objectif est de les accompagner dans l'émergence de leur projet, de les former à la gestion d'une entreprise. Ce parcours se concrétise avec l'obtention d'un DUCA (Diplôme d'Université de Créateur d'Activités). => Lien vers l'article du recueil 2011

**En Lorraine** : une étude menée par le Conseil économique et social régional met en valeur l'absence de dispositif permettant aux créateurs de tester leur projet d'activité. Ceci donne lieu à la création d'une première coopérative d'emplois et d'activités, Cap'Entreprendre, résultat d'une collaboration entre les acteurs de l'emploi et les collectivités locales. Le principe est simple : chaque créateur est à la fois dirigeant de son activité et conserve un régime social de salarié grâce à un statut de CDI. Il bénéficie par ailleurs d'une prise en charge transversale autour de son projet, et d'une offre de service permettant un accroissement de ses compétences dans des domaines variés (commercial, gestion...). => Lien vers l'article du recueil 2012

**En Aquitaine** : France Initiative permet à un territoire de mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés sur la création/reprise d'entreprise en valorisant les compétences de chacun. Dans ce cadre, Périgord Initiative accorde des prêts d'honneur aux créateurs. Pour cela, elle prépare et anime les comités de prêts composés d'avocats, de notaires, d'experts comptables, de chefs d'entreprise... S'engage alors un suivi personnalisé des bénéficiaires aidé le créateur ou repreneur dans le montage de son projet. => lien vers le recueil 2011

## Qu'est-ce qu'un bon projet dans le cadre de la priorité d'investissement 8.3. ?

Les actions proposées dans le cadre de cet objectif seront appréciées au regard de plusieurs critères :

- la personnalisation et la mutualisation de l'offre de service en direction des créateurs/repreneurs
- les retombées en matière de développement de l'économie sociale et solidaire
- la prise en compte du développement durable

Les actions concentrées uniquement sur la sensibilisation à l'entrepreneuriat ne seront pas soutenues.

Par ailleurs, les publics des femmes et des personnes habitants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville seront privilégiés ainsi que les projets ciblés sur la reprise transmission d'activité.

## Que mesure-t-on ?

- Les caractéristiques des participants à travers des indicateurs de réalisation :
  - Les créateurs ou repreneurs accompagnés dont les femmes et dont ceux issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Le résultat des projets vis-à-vis des structures et en matière de coordination par des indicateurs de résultats
  - Les entreprises créées dont celles créées par des femmes, et celles créées dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville
  - Les actions de mutualisation dans le domaine de l'accompagnement dans la création/reprise d'activité